



Élaboration du SCoT du Born

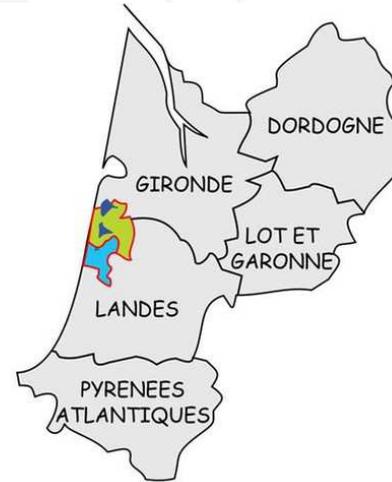
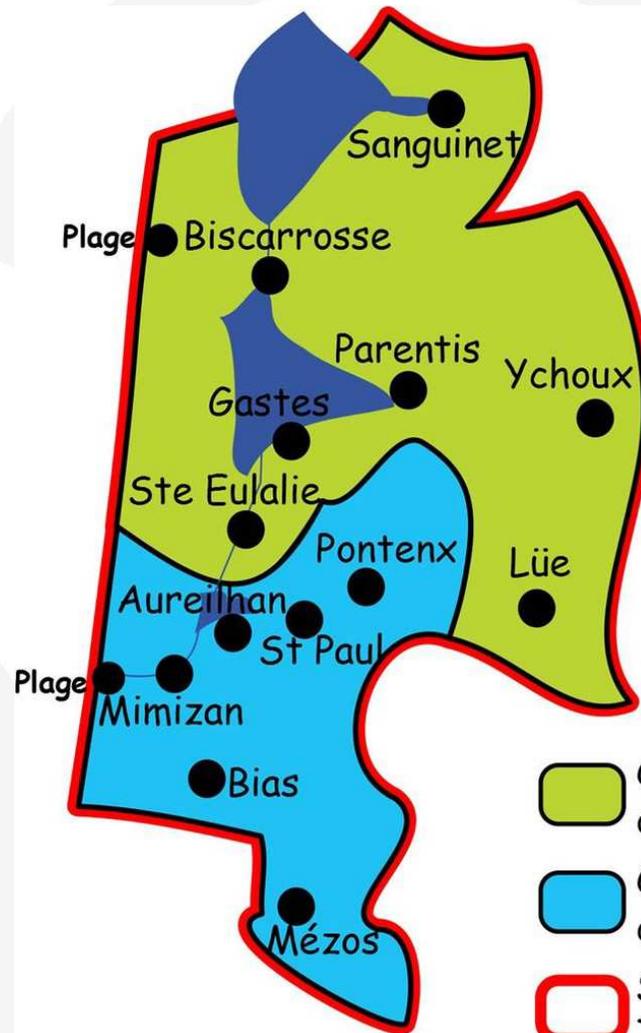
>>> Séminaire de lancement

23 Septembre 2013



SCoT du Born

La volonté de construire un projet de territoire



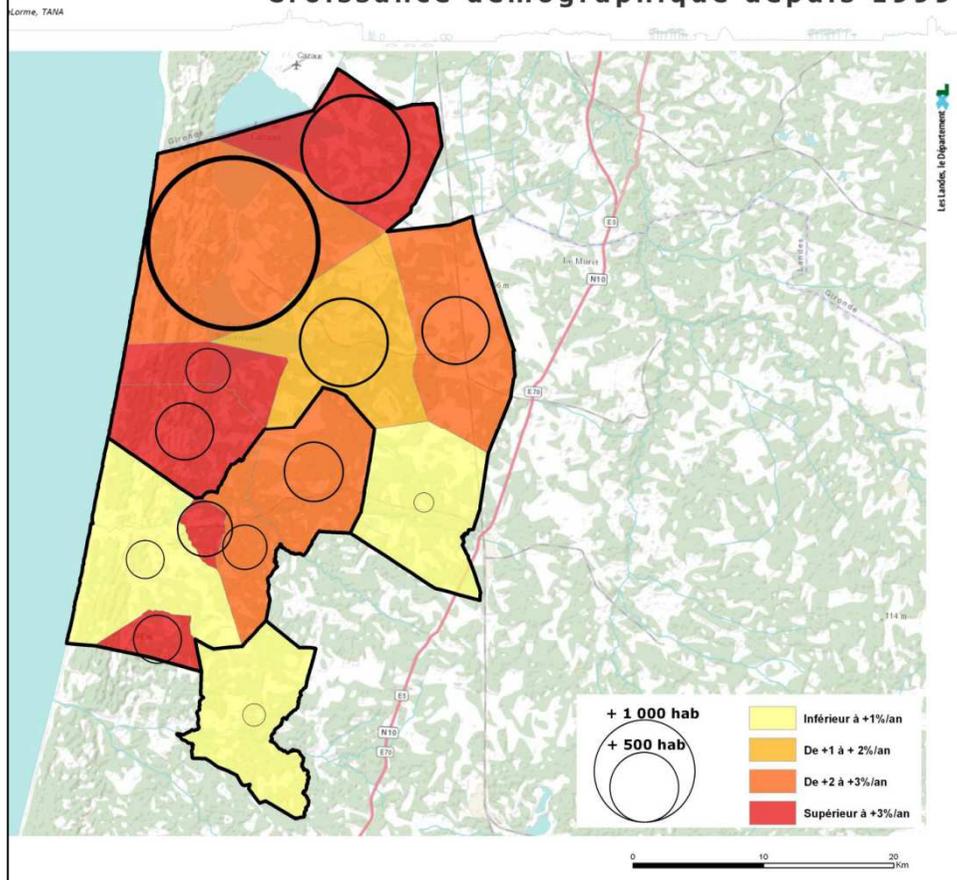
-  Communauté de Communes des Grands Lacs
-  Communauté de Communes de Mimizan
-  Schéma de Cohérence Territoriale Scot du Born

SCoT du Born

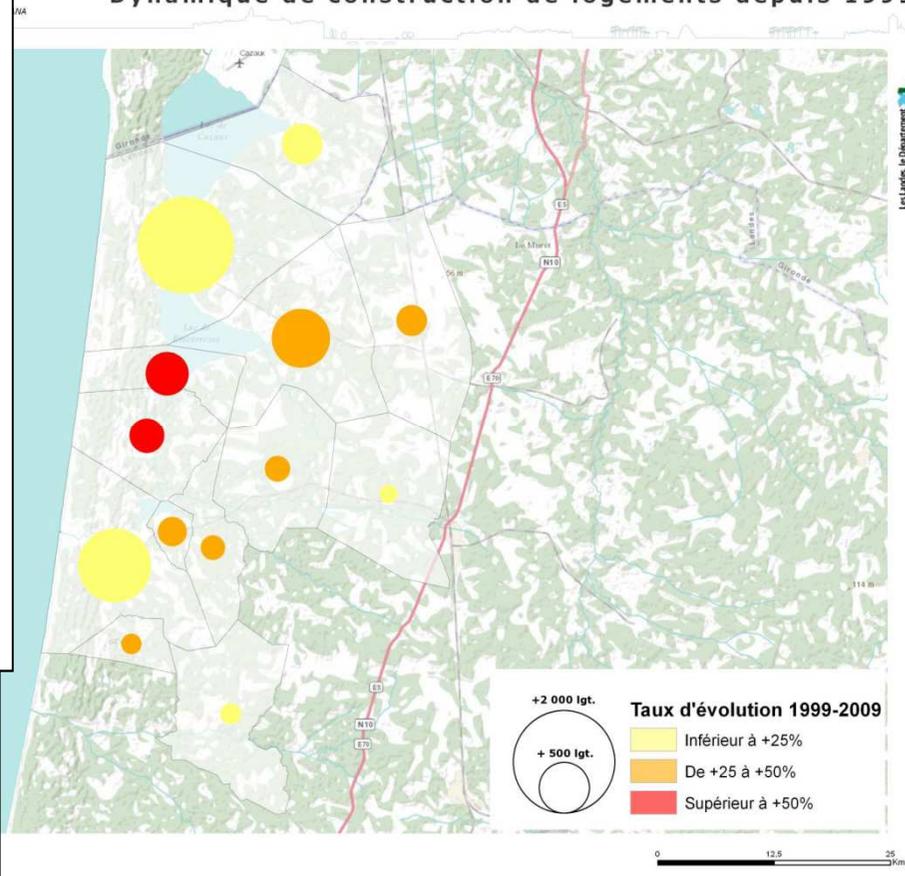
La volonté de construire un projet de territoire



Croissance démographique depuis 1999



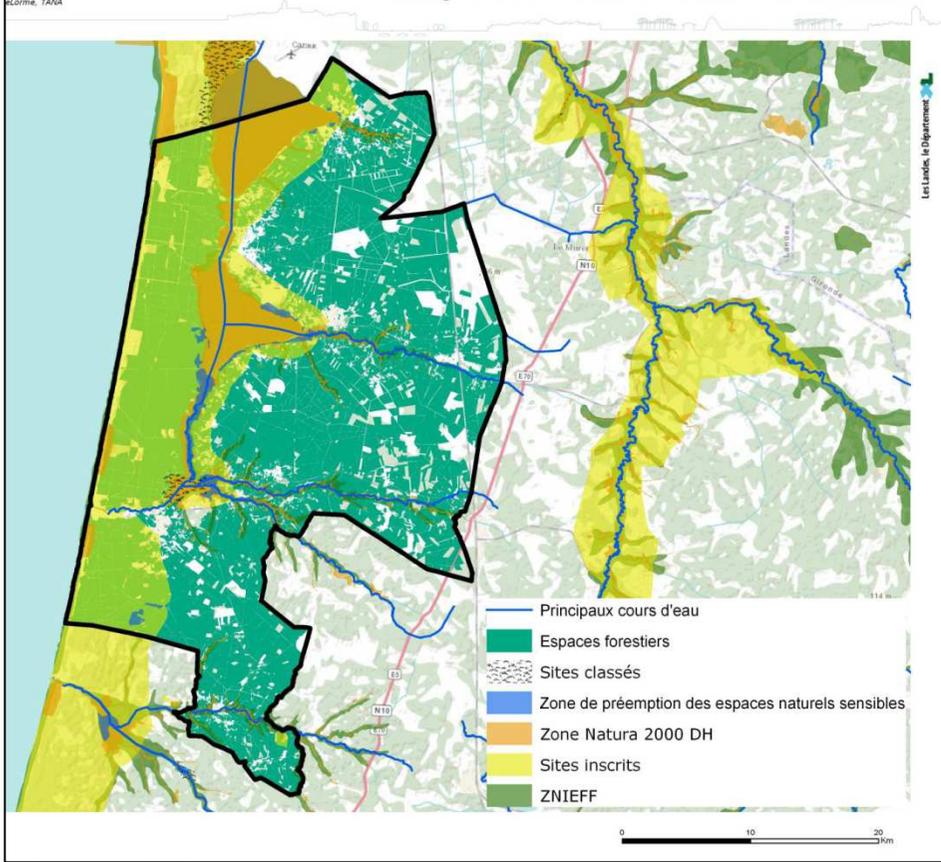
Dynamique de construction de logements depuis 1999



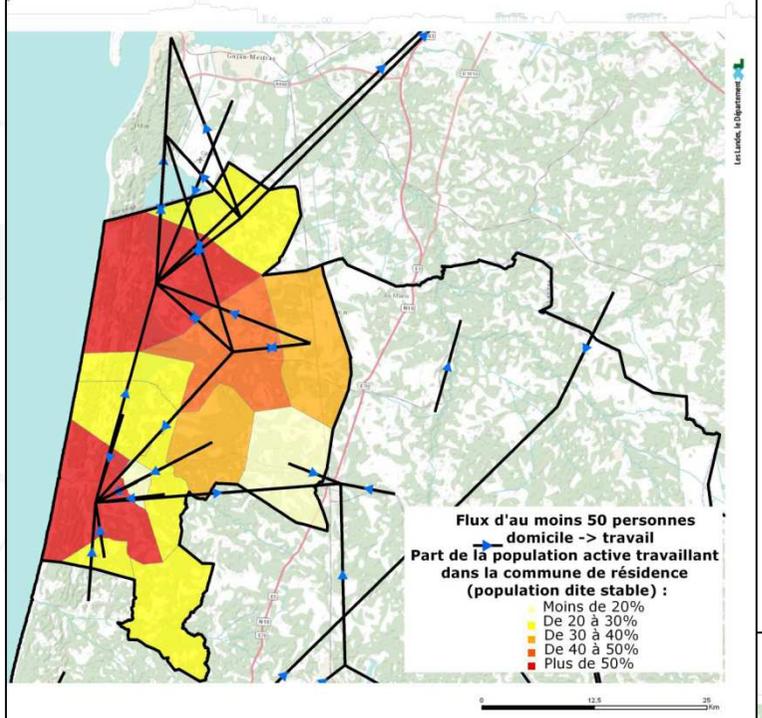
SCoT du Born

La volonté de construire un projet de territoire

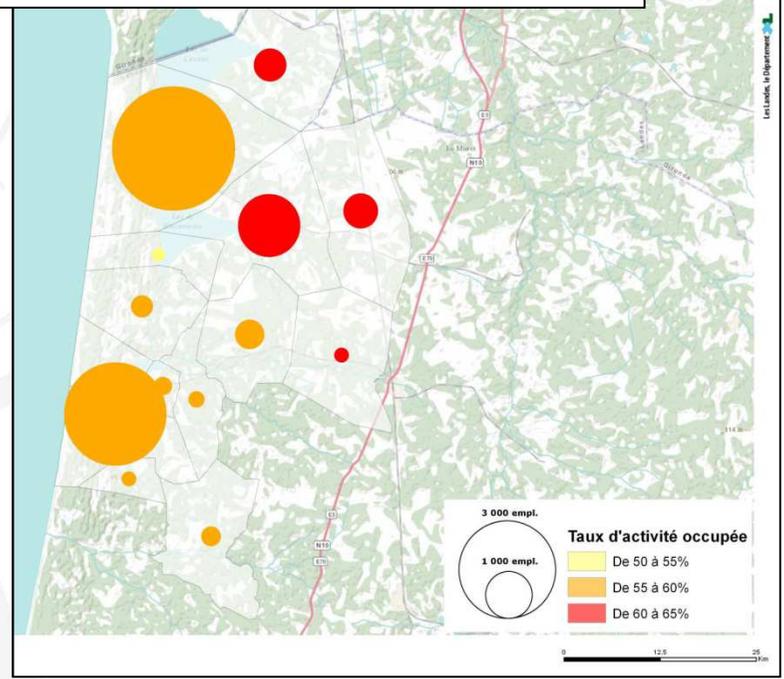
Aspects environnementaux



Flux de mobilité



Emplois



SCoT du Born

La volonté de construire un projet de territoire



- ✓ Le défi de préserver et développer ce territoire de qualité en veillant d'une part à protéger et valoriser l'environnement, et d'autre part à améliorer la prise en compte des risques (érosion littorale, feux de forêt, ...)
- ✓ Le défi d'un développement harmonieux du territoire et d'une urbanisation maîtrisée pour répondre aux besoins de tous (notamment par une politique volontariste de l'habitat), sans pour autant porter atteinte aux milieux (réduction de la consommation foncière, sensibilité littorale et traduction locale de la Loi Littoral)
- ✓ Le défi d'une économie s'appuyant sur la cohérence globale à l'échelle du territoire, sur la revitalisation des offres de proximité (notamment en centres-villes et centres-bourgs) et sur l'utilisation des atouts du territoire (tourisme, filière-bois, ...)



Déroulé de la Séance

Introduction : présentation du groupement

Corps de la présentation :

- ✓ Pourquoi le SCoT ? Quels en sont les objectifs ? Quels sont les nouveaux enjeux et textes législatifs à prendre en compte ?
- ✓ Quel en est le contenu ?
- ✓ Quels documents s'imposent au SCoT, à quels documents il s'impose et avec quelle niveau de précision ?
- ✓ Quels sont les écueils à éviter ?
- ✓ La méthodologie proposée pour élaborer le SCoT du Born, la nécessaire implication des élus et l'organisation des différents groupes de travail

Réunion d'information et de sensibilisation des élus à la démarche SCoT et à ses impacts

- ✓ Cette réunion s'adresse à un public élargi : l'ensemble des élus communaux.
- ✓ Le support est à la disposition des élus qui le souhaitent
- ✓ Le support établi en novembre 2012 par l'ADACL reste à votre disposition. Les 2 supports sont complémentaires, celui de l'ADACL est plus précis sur contenu et des attendus du SCoT d'un point de vue juridique.

Présentation du groupement



Citadia Conseil : un bureau d'études d'envergure nationale, implanté au cœur des territoires d'intervention



- Créé en 1997
- Entreprise indépendante de tout groupe financier
- Près de 50 collaborateurs
- Une équipe pluridisciplinaire, mobile
- Une expertise reconnue (formateurs)

Citadia : Agence Sud Ouest

SCoT, PLU et urbanisme opérationnel

✓ SCoT

Approuvés

Aurillac, Royan
Moulins, Guéret
Albi, Brive,
Mont de Marsan

Arrêtés

MACS
Grand Dax
Pays d'Orthe
Agen

En cours

Bergeracois
Pays de Figeac
Val d'Adour
Cahors Sud Lot

✓ PLU communes urbaines et littorales

Brive la Gaillarde, Bergerac, Cahors, Figeac, ...

Royan, Narbonne, St Pierre d'Oléron, St Trojan les Bains, Gd Village
Plage, Saint Georges d'Oléron, Argelès sur Mer, ...

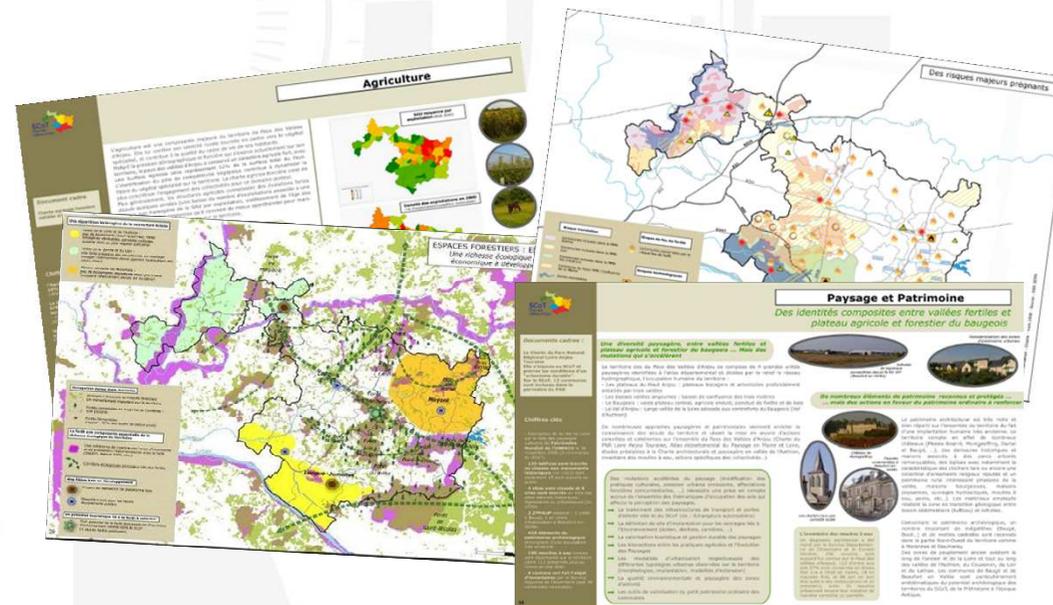
✓ PLU intercommunaux

Val de Vienne, Juillac, Dordogne Eyraud Lidoire, Sor et Agout, CC
Aurignac, Figarol, Pays Vernois, Brens, Monts d'Alban, Arize...

Even Conseil : un bureau d'études spécialisé en ingénierie environnementale



- Filiale de Citadia
- Agence Atlantique à Bordeaux
- Une douzaine de collaborateurs
- Expérience reconnue en AEU® et évaluations environnementales, notamment de SCoT
- Savoir faire dans la coordination et la restitution de connaissances écologiques, biologiques et environnementales



EVEN CONSEIL

De nombreuses missions d'évaluations environnementales
sur tout le territoire français



✓ SCoT

Approuvés ou arrêtés

Sud Corrèze (Brive)

Marne, Brosse et Gondoire (AEU® +
SCoT Témoin Grenelle)

Pays des Vallées d'Anjou,

Grand Dax

Pays d'Orthe

Haut de Sèvre (AEU®)

Bourges

En cours

Bergeracois (AEU®)

Pays de Figeac

Cahors sud Lot

Bergeracois

Val d'Adour

Ternois (AEU®)

Laval Loiron

✓ PLU de communes urbaines et intercommunales

Toulouse, Blois, Chartres, Sables d'Olonne, Bouguenais, Angers Loire
Métropole, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron,....

Ecotone : un bureau d'études spécialisé en recherche, environnement et planification

- Bureau d'études indépendant
- Agence à Toulouse
- Une douzaine de collaborateurs
- Expérience reconnue en expertises environnementales
- Savoir faire dans la production de connaissances écologiques, biologiques et environnementales (Trames Verte et Bleue, impacts sur Natura 2000 et les ZNIEFF)

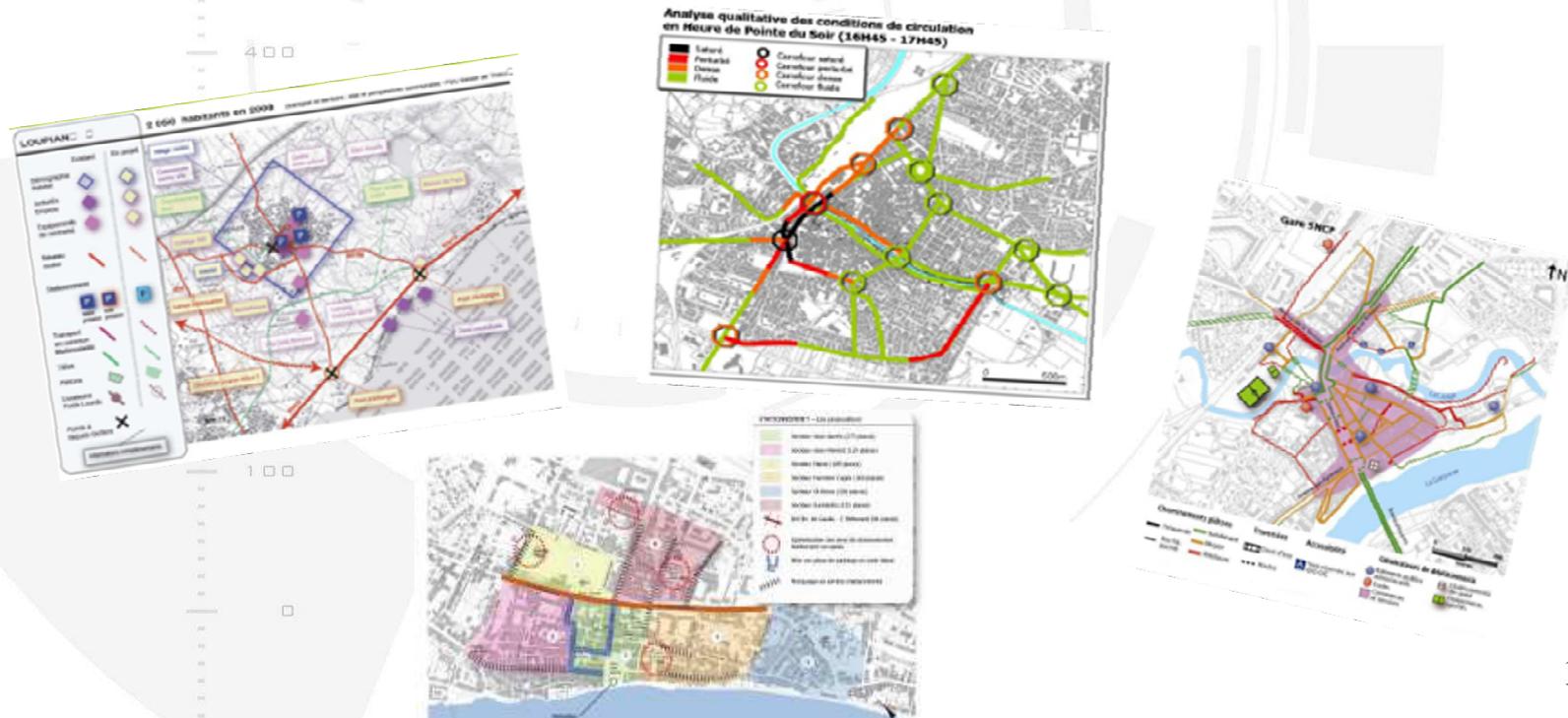


- ✓ **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées**
- ✓ **Politiques régionales en faveur de la Biodiversité : Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine**
- ✓ **Plans de gestion de sites (Domaines Départementaux, Réserves Naturelles...)**
- ✓ **SCoT Cahors Sud Lot, SCoT Val d'Adour (biodiversité, TVB ...)**
- ✓ **Evaluation environnementale de PLU (Castres, Nîmes, communes rurales de l'Aude et de l'Hérault et de PLUi (Rodez)**

Horizon Conseil : un bureau d'études spécialisé en déplacements

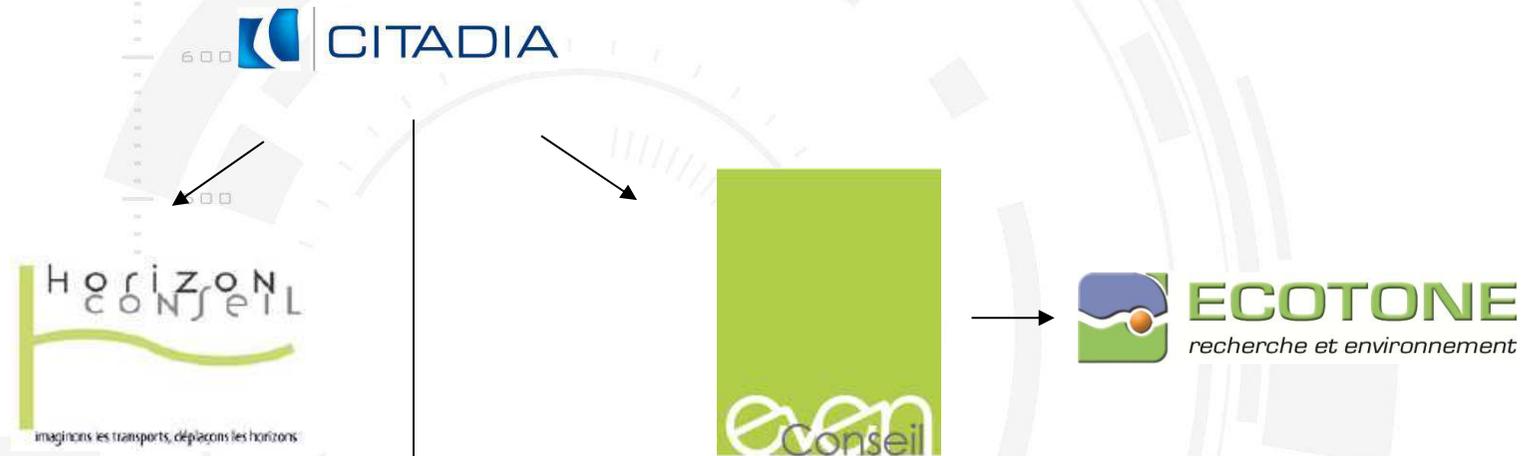


- Bureau d'études indépendant
- Agence à Toulouse
- Une dizaine de collaborateurs
- Expérience reconnue en expertises « transports et déplacements »
- Savoir faire dans l'analyse des flux et la recherche de solutions (modélisation, planification, ...)



- ✓ Volet déplacements du SCoT d'Agen
- ✓ Pré-PDU du Grand Narbonne
- ✓ SCoT Agglopoles Provence
- ✓ SCoT de l'Est Var
- ✓ DVA du Grand Rodez
- ✓ PDU Toulouse Provence Méditerranée
- ✓ Pdu SCoT d'Aubagne

Une habitude de travail en commun



SCoT du Born



Le SCoT, contenu et incidences

A quoi sert le SCoT ?

- ✓ **Schéma ...** : outil de planification, document prospectif fixant les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux document d'urbanisme
- ✓ **...de Cohérence...** : visant à harmoniser les projets et les nouvelles dynamiques d'aménagement, de logement, de transport, des activités économiques, et les problématiques environnementales...
- ✓ **...Territoriale** : sur un territoire de projet cohérent("d'un seul tenant et sans enclave")

Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Le SCoT a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire à 20 ans (2030/2035) pour :

- ✓ Anticiper sur les politiques et équipements à mettre en œuvre
(combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, ...?)
- ✓ Assurer un développement cohérent et équitable du territoire
(comment permettre à chacun de se développer, en respectant les équilibres ?)
- ✓ Analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement
(interface « équipements/logements/emplois/commerces »)

Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Le SCoT c'est le moyen de :

- ✓ Traduire la Loi, de l'adapter au contexte local
- ✓ « Prendre la main » pour que les choix d'aménagement soient portés et partagés par les élus
- ✓ Comprendre l'espace dans lequel on vit et programmer son développement en connaissance de cause
- ✓ Mettre en cohérences les politiques sectorielles qui peuvent être à la fois justes mais inadaptées

Les attentes du législateur :

- un volet environnemental renforcé
- une implication sur la réduction de la consommation foncière
- une nécessaire définition de la stratégie territoriale
- une politique des déplacements à décliner
- un volet économique et commercial renforcé (encore fragile juridiquement)

=> *Un « ultimatum » ? => 2017*

Hiérarchie des documents

Législation nationale

Schémas régionaux

Schémas départementaux

Compatibilité

ou prise en compte

SCoT

Compatibilité

**Document d'urbanisme : PLU,
cartes communales,
PLH, etc.**



Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ?

Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

...

Les attentes du Grenelle / retour d'expériences

Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Le SCoT est avant tout un document prospectif qui doit permettre de définir **un projet de territoire commun.**

⇒ Il est, **ensuite** un document à portée réglementaire afin que les objectifs puissent être atteints.

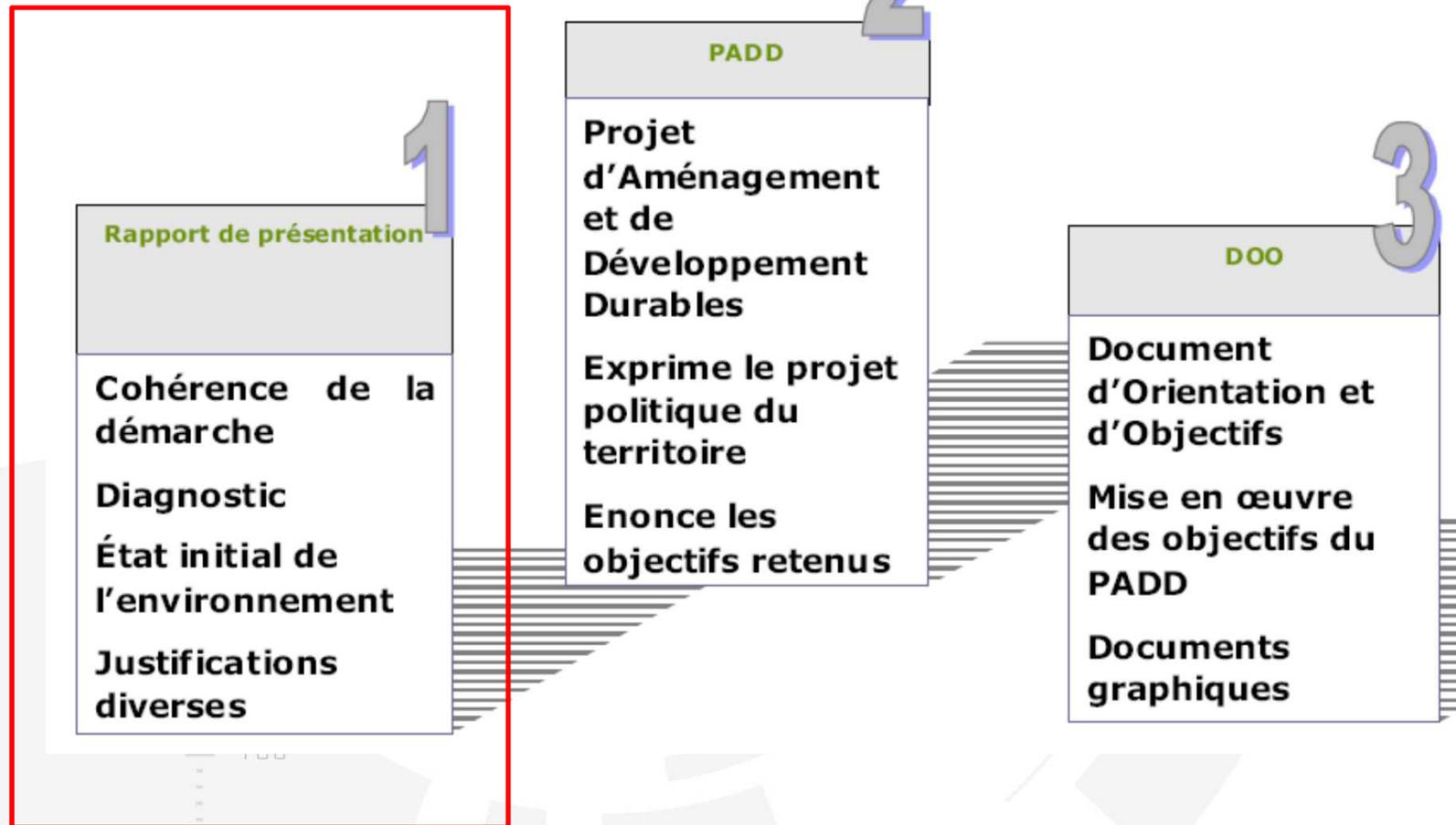
3 étapes majeures, 3 documents :

Diagnostic ⇒ identifie les enjeux du territoire

PADD ⇒ fixe les objectifs à atteindre

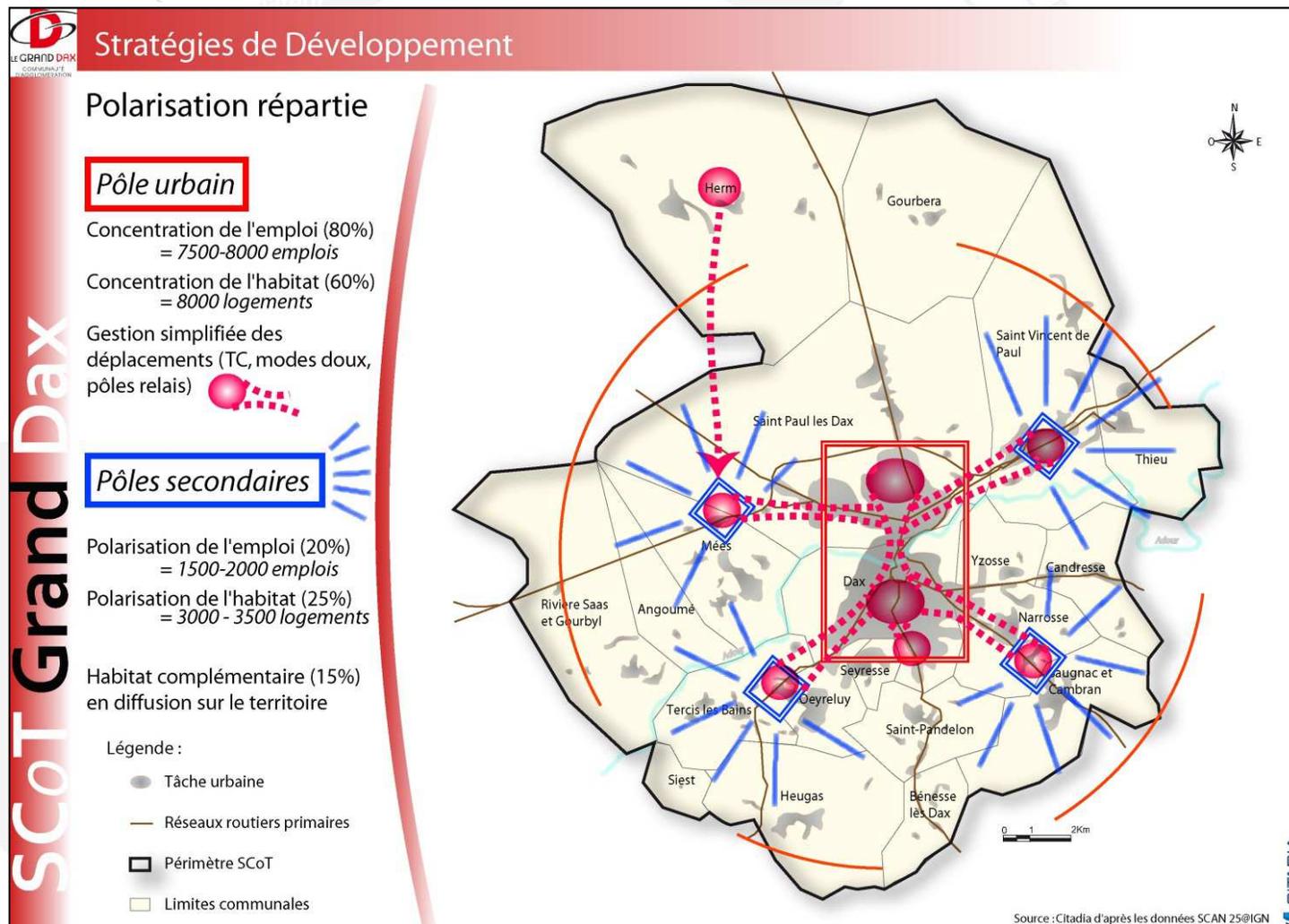
DOO ⇒ fixe les règles pour tenir les objectifs

Quel est le contenu du SCoT ?



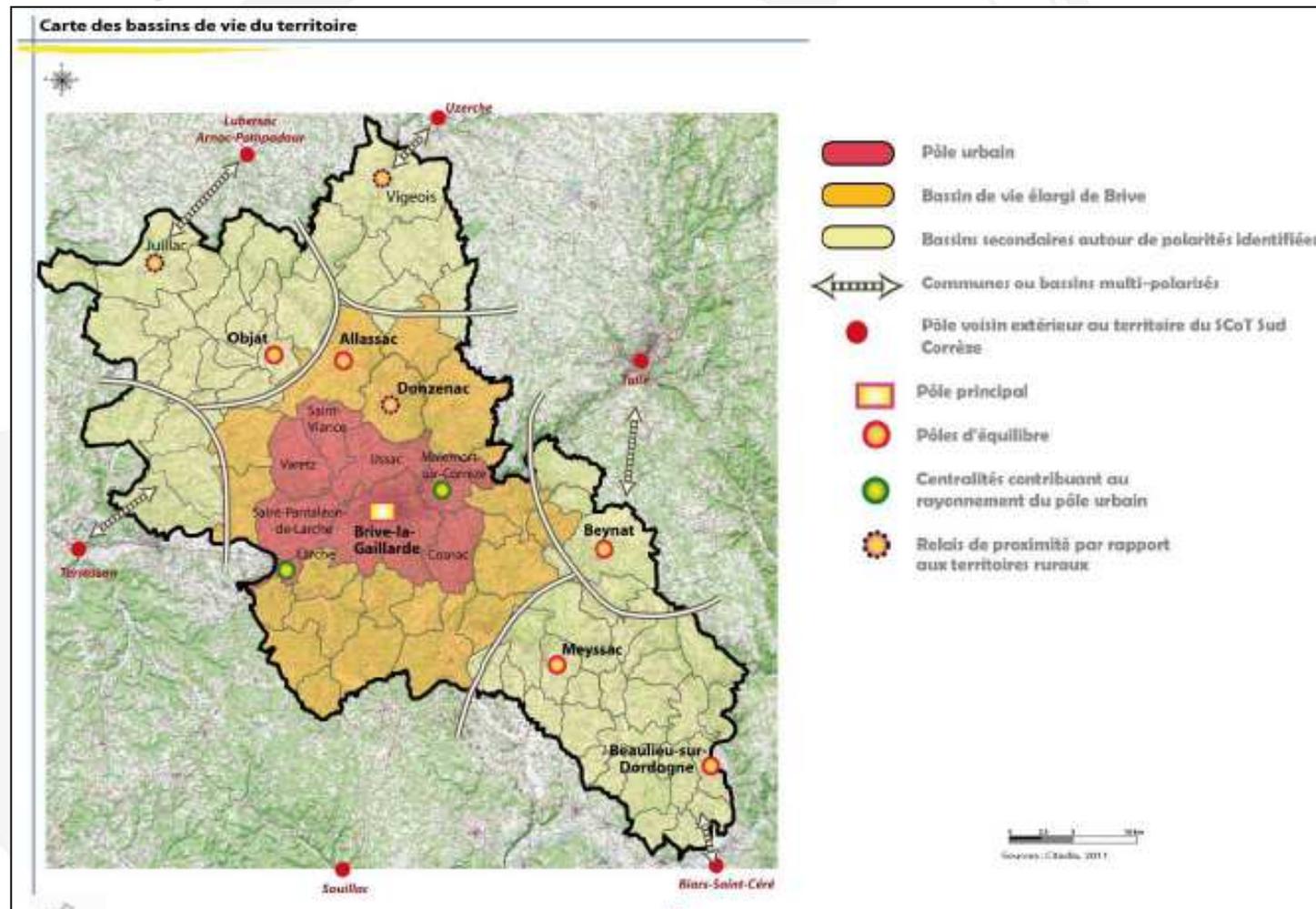
Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Première étape : Comprendre le fonctionnement du territoire

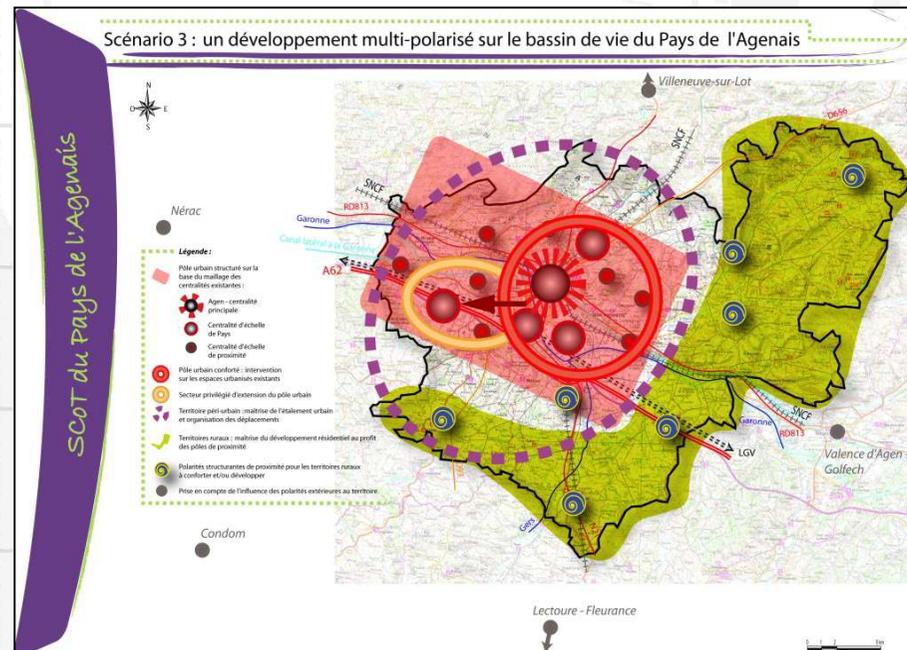
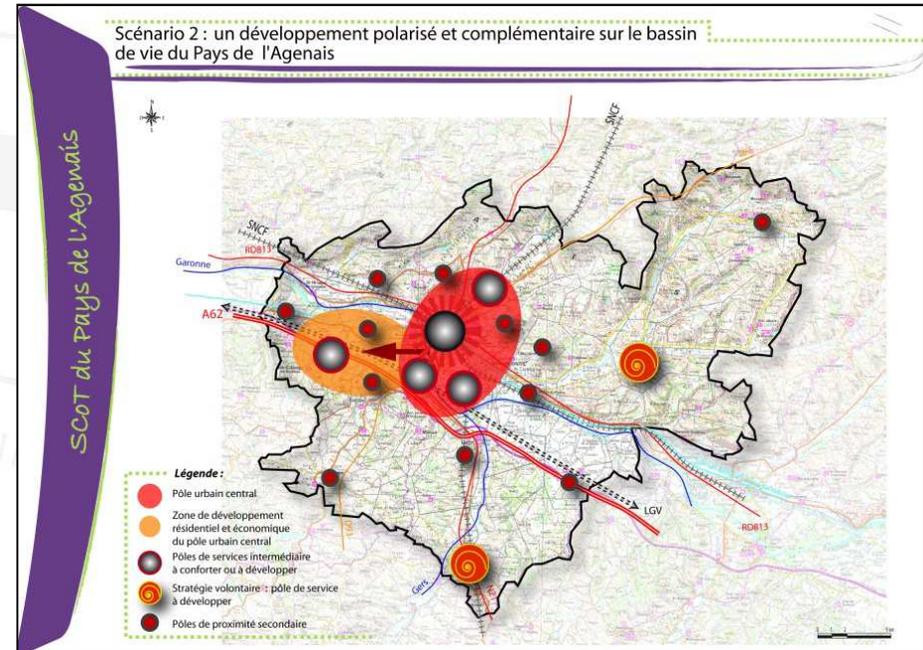
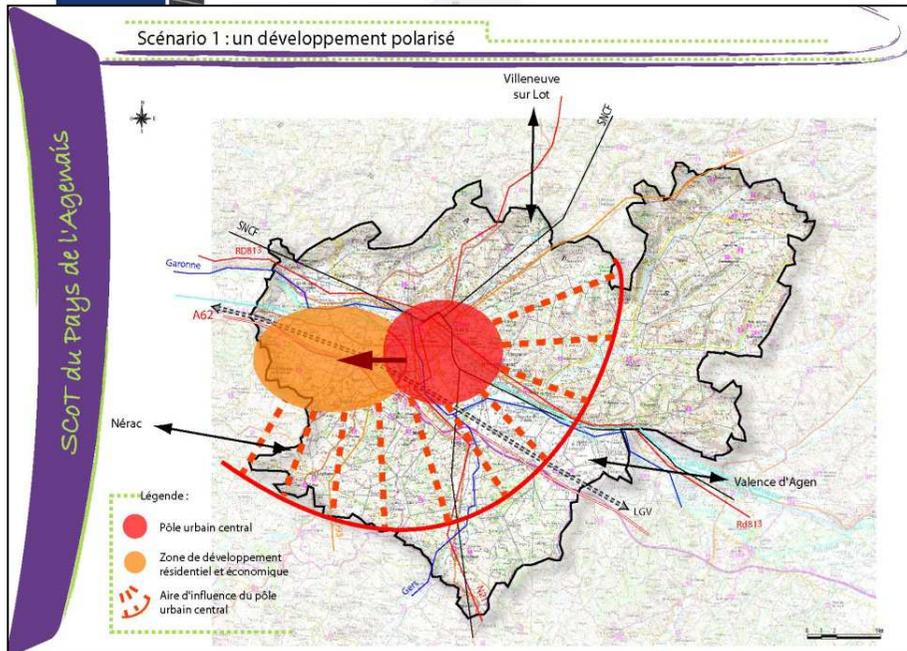


Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

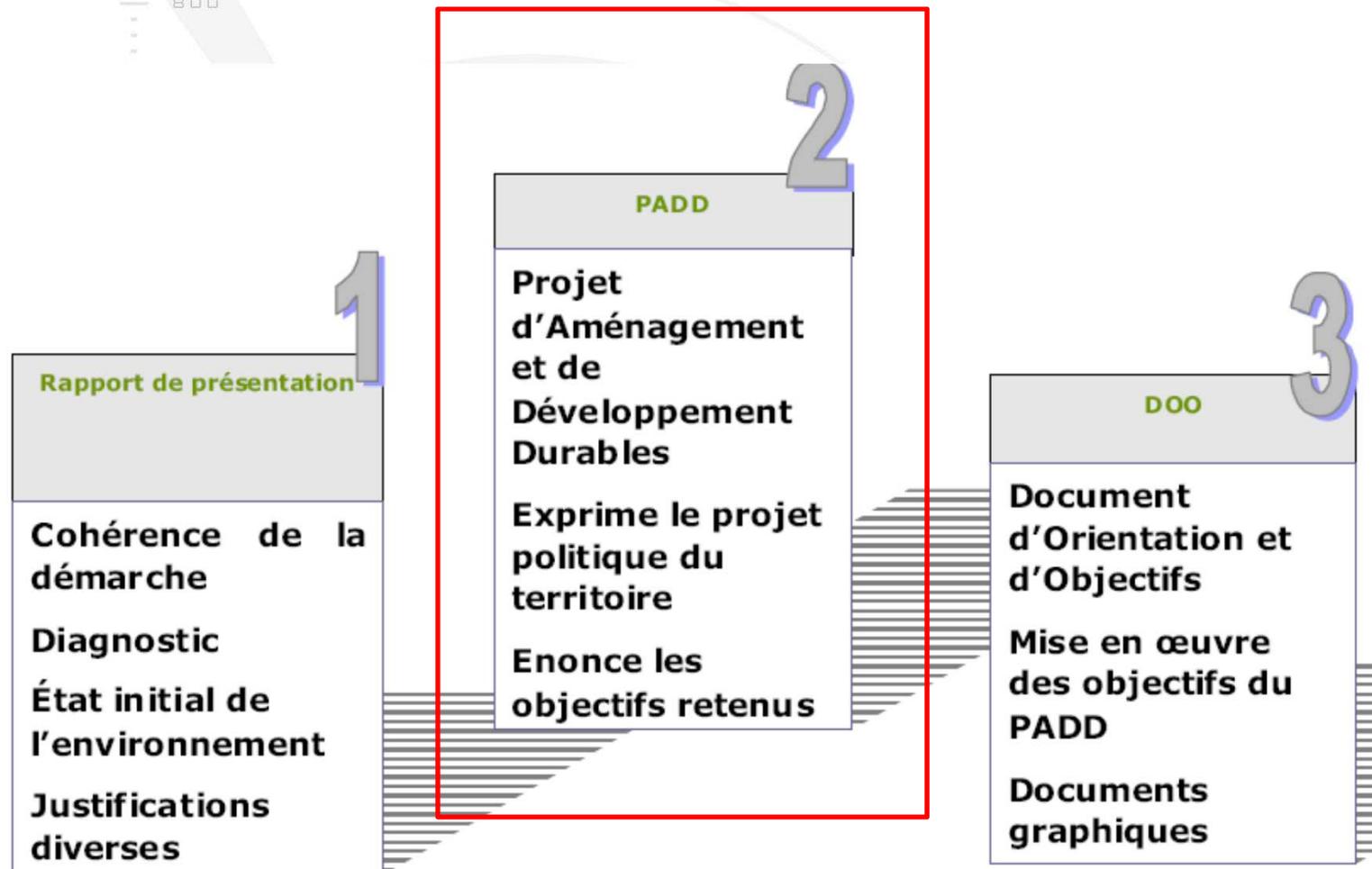
Première étape : Comprendre le fonctionnement du territoire



Exemples de schémas dynamiques visant à comprendre les tendances

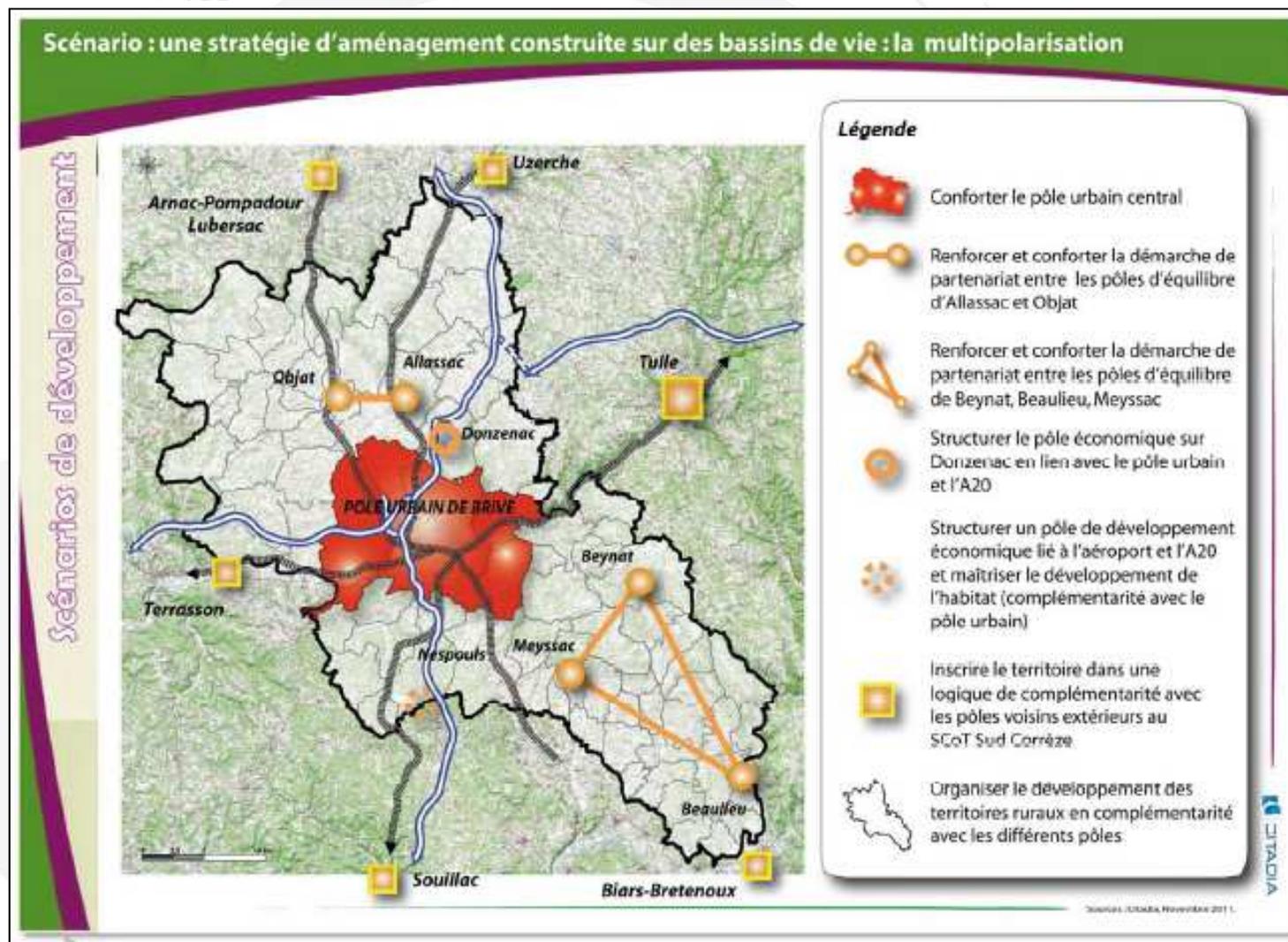


Quel est le contenu du SCoT ?



Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Deuxième étape : Définir un projet de territoire



Le PADD définit les grandes lignes du projet politique d'aménagement de l'espace pour les 15 prochaines années.

=>Le PADD doit donc être clair avec des objectifs « territorialisés »

(Exemples)

Source : SCoT Nord Toulousain



Protéger et développer les espaces naturels

- Protéger les principales composantes naturelles
- Développer les principaux ensembles boisés
- Renforcer les espaces de loisirs et sports de plein air

Conforter la trame verte et bleue

- Principales continuités bleues
- Principales continuités vertes
- Préserver une trame complexe de continuités écologiques
- Territoire à enjeux majeurs de préservation et d'aménagement de continuités écologiques

Préserver les qualités paysagères et espaces agricoles

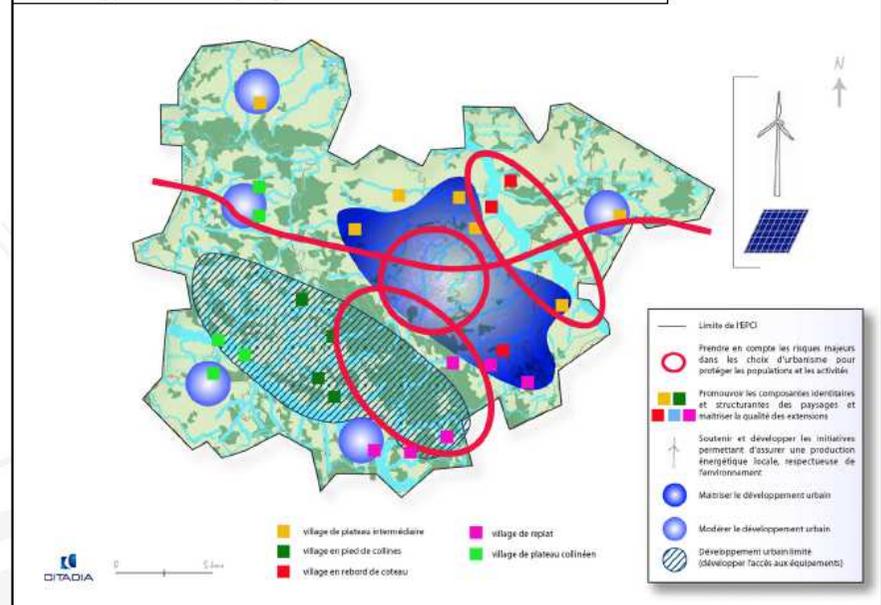
- Favoriser un développement urbain resserré autour des bourgs
- Préserver les terres agricoles

Territoire

- Bassin de vie

Source : Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain

Carte de synthèse : Protéger, gérer et valoriser un territoire « nature »



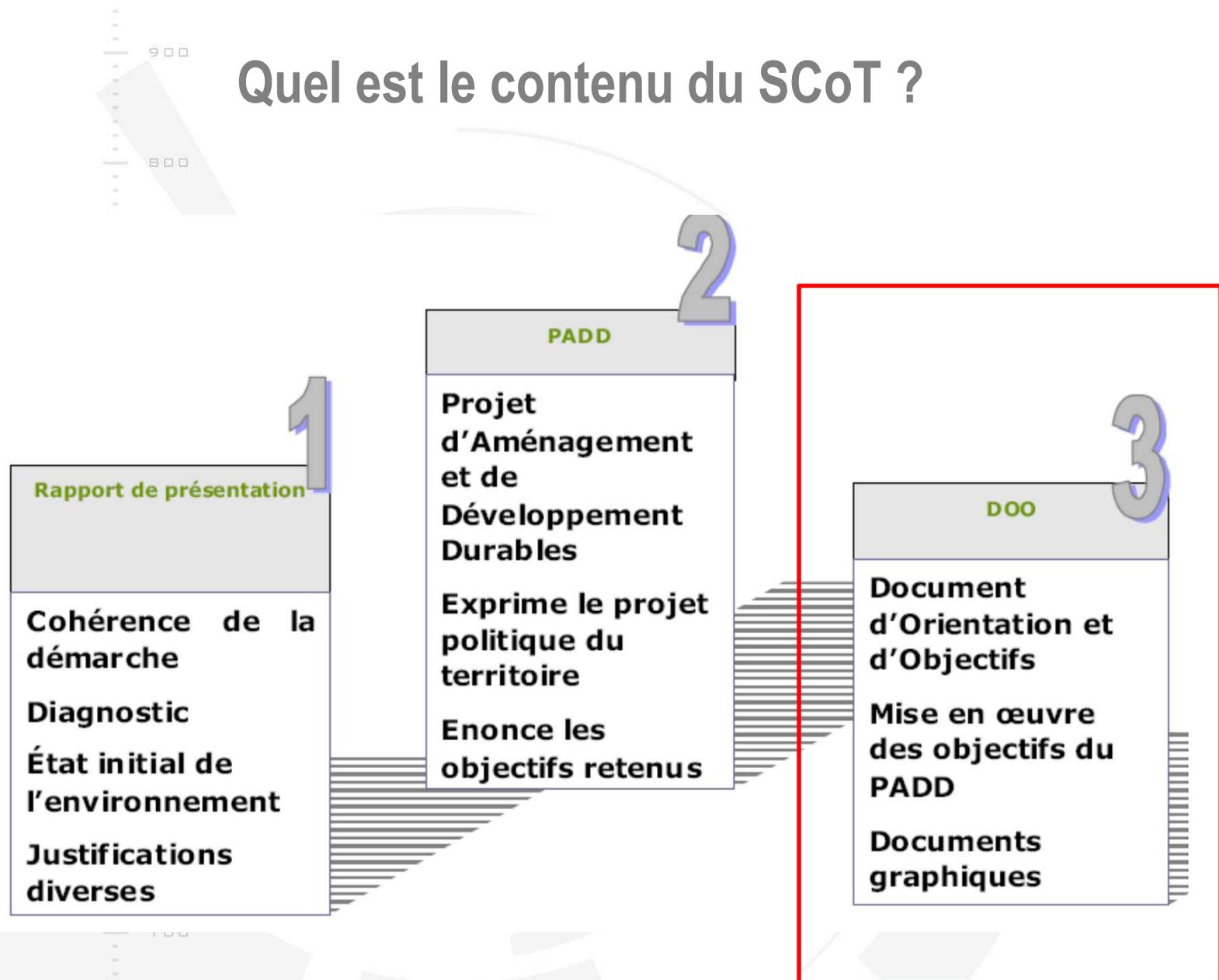
- Limite de l'ESCo
- Prendre en compte les risques majeurs dans les choix d'urbanisme pour protéger les populations et les activités
- Promouvoir les composantes identitaires et structurantes des paysages et maîtriser la qualité des extensions
- Soutenir et développer les initiatives permettant d'assurer une production énergétique locale, respectueuse de l'environnement
- Maîtriser le développement urbain
- Modérer le développement urbain
- Développement urbain limité (développer l'accès aux équipements)
- village de plateau intermédiaire
- village en pied de collines
- village en rebord de coteau
- village de repat
- village de plateau collinéen

Deuxième étape : Définir un projet de territoire

Le SCoT veillera ainsi à :

- Réduire la consommation de foncier à des fins résidentielles, en travaillant sur les formes urbaines et la densité en privilégiant le renouvellement urbain. Au delà des besoins fonciers nécessaires au développement de l'habitat, il sera en effet primordial de porter une attention à la gestion de l'existant. Il s'agira de rechercher une densification des espaces déjà urbanisés, une reconquête des dents creuses en encourageant et accompagnant le renouvellement urbain.
- Consommer en moyenne à l'échelle du SCoT entre 700 et 1 000 m² par logement (individuel et collectif confondus)
- Associer objectif de densités moyennes et desserte en transports collectifs.

Quel est le contenu du SCoT ?



Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Troisième étape :

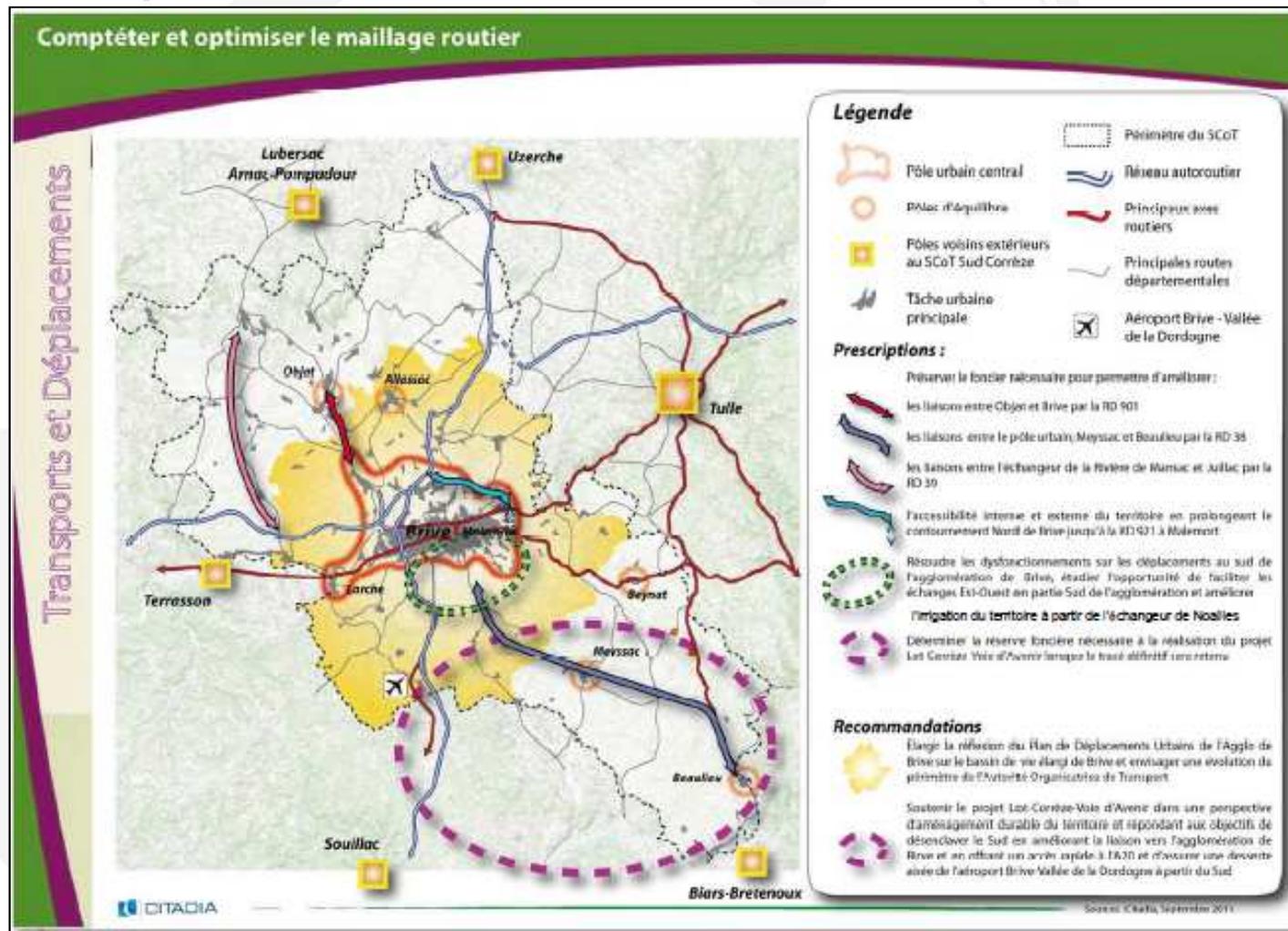
Définir les règles communes pour « tenir le projet »

	Taille de terrain moyenne initiale	Surfaces consommées en ha				Espace consommé par an 2013-2030	Espace consommé 99-09	Espace consommé par an 99-09
		-30%	-40%	-50%	2013-2030			
		Phase 1 2013-2018	Phase 2 2019-2024	Phase 3 2025-2030				
CA d'Agen	508	167	86	65	319	18	305	31
CC d'Astaffort en Bruilhois	2 513	28	26	27	80	4	36	4
Communes isolées	570	25	15	13	53	3	33	3
CC du canton de Laplume en Bruilhois	1 335	118	103	100	321	18	168	17
CC des Deux Séounes	1 479	29	17	14	60	3	38	4
CC des Coteaux de Beauville	1 371	31	19	16	65	4	43	4
Pays de l'Agenais	922	398	266	235	899	50	623	62

Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Troisième étape :

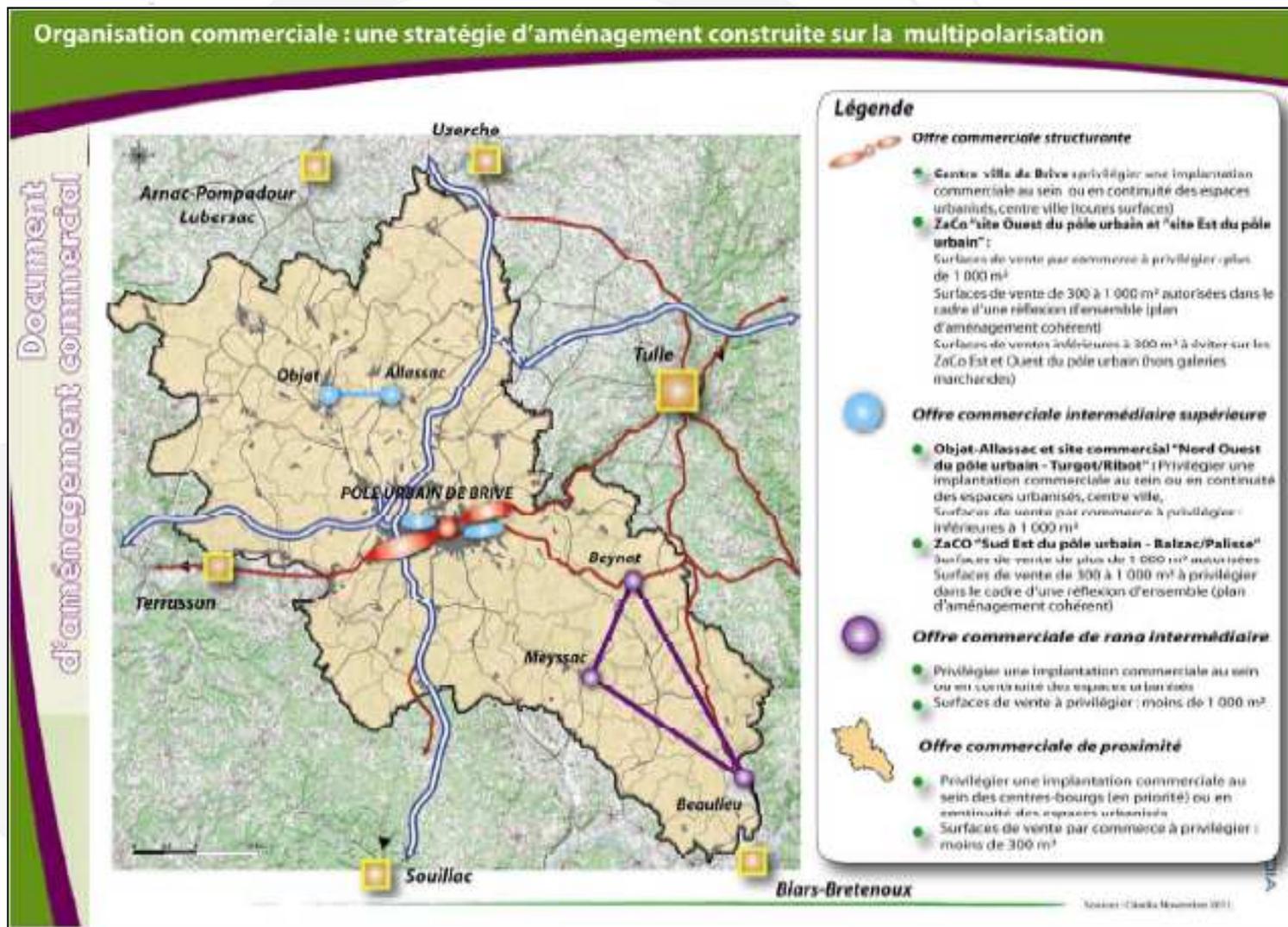
Définir les règles communes pour « tenir le projet »



Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Troisième étape :

Définir les règles communes pour « tenir le projet »



Troisième étape :

Définir les règles communes pour « tenir le projet »

⇒ **ZaCo « Ouest 2 du pôle urbain » :**

Le SCoT impose de :

- Réaliser un axe structurant piétons/cycles sur la RD1089, connecter chaque espace d'activités à ce réseau et réfléchir les connexions en modes doux avec le centre ville de Brive et Saint-Pantaléon de Larche
- Permettre le développement commercial des sites Brive-Laroche et Ex-Total (création de nouvelles unités de plus de 1000 m² de surface de vente) si l'aménagement est réfléchi de façon globale et qu'une desserte transport en commun prioritaire permette d'irriguer le site, et tendre vers un transport en commun en site propre à terme.
- Intégrer dans les PLU une orientation d'aménagement et de programmation visant à organiser les espaces publics, améliorer les conditions de circulation, organiser le stationnement de façon qualitative, orienter les implantations et assurer un traitement qualitatif des façades commerciales.



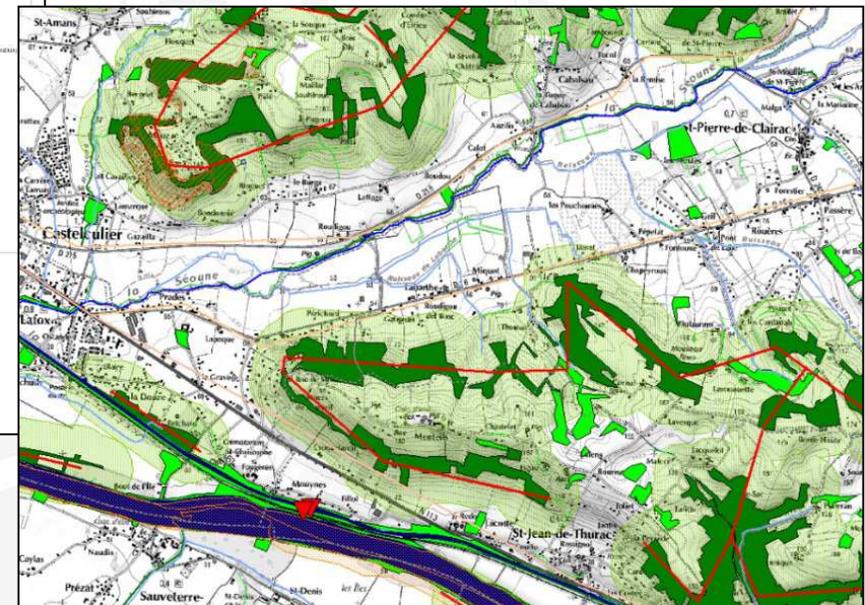
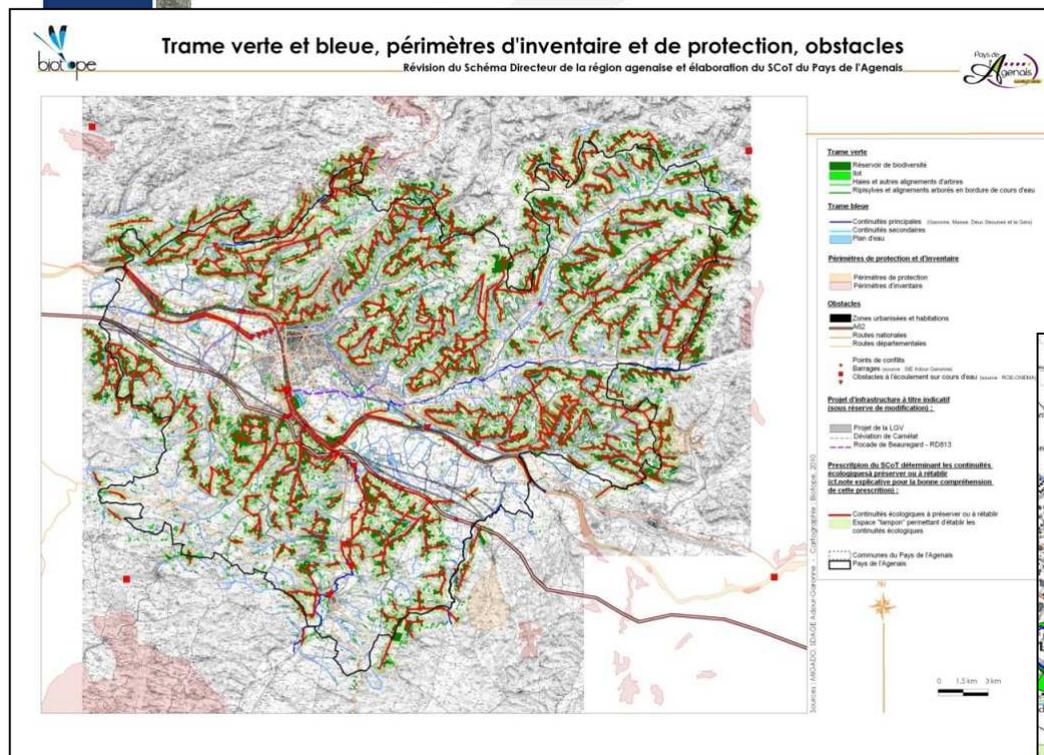
Le SCoT recommande de :

- Mobiliser en priorité le foncier libre ou les locaux commerciaux vacants en vue d'accueillir de nouveaux commerces
- Privilégier la complémentarité des offres commerciales

Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

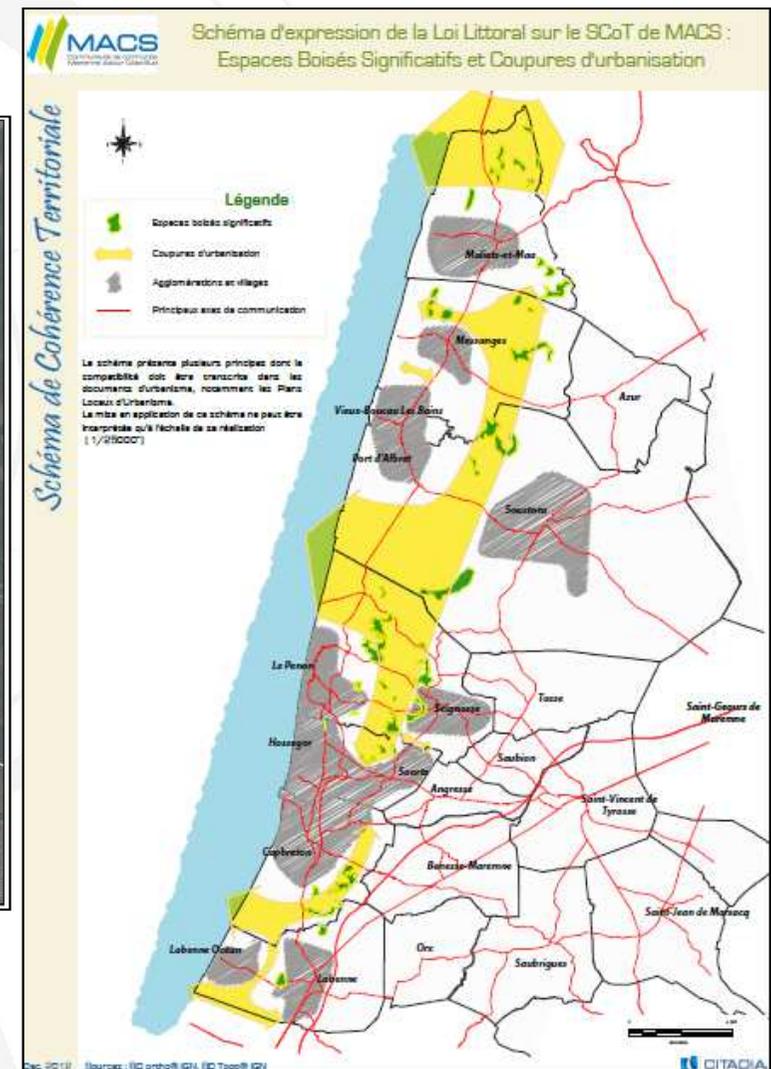
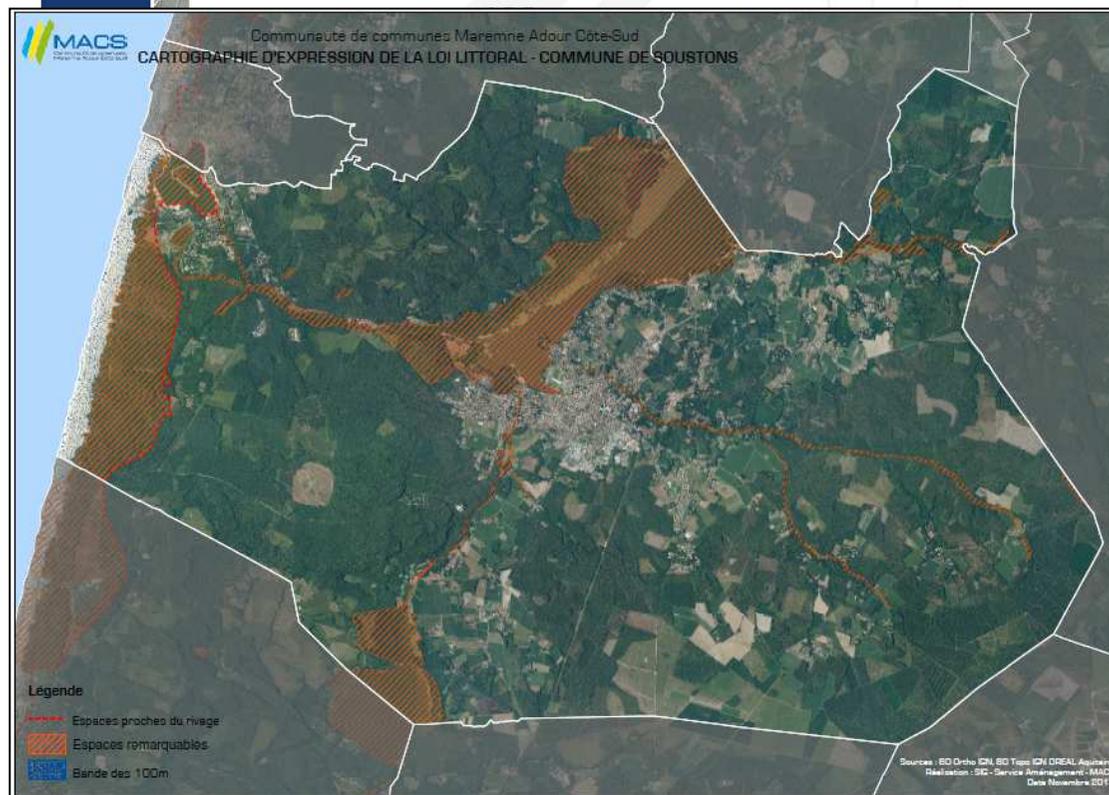
Troisième étape :

Définir les règles communes pour « tenir le projet »



Qu'est-ce qu'un SCoT Grenelle ? / Pourquoi mettre en œuvre un SCoT ?

Troisième étape : Définir les règles, le volet littoral





SCoT Schéma de
Cohérence
Territoriale
Du BORN

La méthode proposée pour le SCoT du Born

Les différentes instances / le calendrier

Les points-clés de la méthode

✓ Une volonté d'impliquer les acteurs locaux

Un travail en étroite collaboration avec les élus, les acteurs du territoire et les techniciens des collectivités qui ont la connaissance du territoire

✓ Une méthode visant à dynamiser l'écriture du SCoT

Une complémentarité des compétences au service des élus, des techniciens et de leur projet de territoire (des spécialistes-généralistes, non des experts « cloisonnés »)

✓ Une démarche pour concerter adaptable

La réalisation d'outils de concertation adaptés au contexte et à chaque phase de l'étude (réunions, supports d'information, ...)

Les écueils à éviter

- ✓ Concevoir un super-PLU qui fait la somme des intérêts et des projets communaux, sans définition d'un projet à l'échelle du bassin de vie
- ✓ S'en tenir au plus petit dénominateur commun et éviter les sujets qui fâchent
- ✓ Sous prétexte de ne pas parler de "densité urbaine", passer à côté d'un sujet de fond transversal : celui de la forme urbaine
- ✓ Solliciter tout le monde et à tout propos... en risquant une démobilisation générale
- ✓ Confondre concertation et co-décision, et réciproquement

3 phases de travail imbriquées

- Diagnostic et état initial de l'environnement
- Projet d'Aménagement
- Document d'Orientations et explications (rapport de présentation)

une évaluation en continu

1 phase finale de validation « administrative »

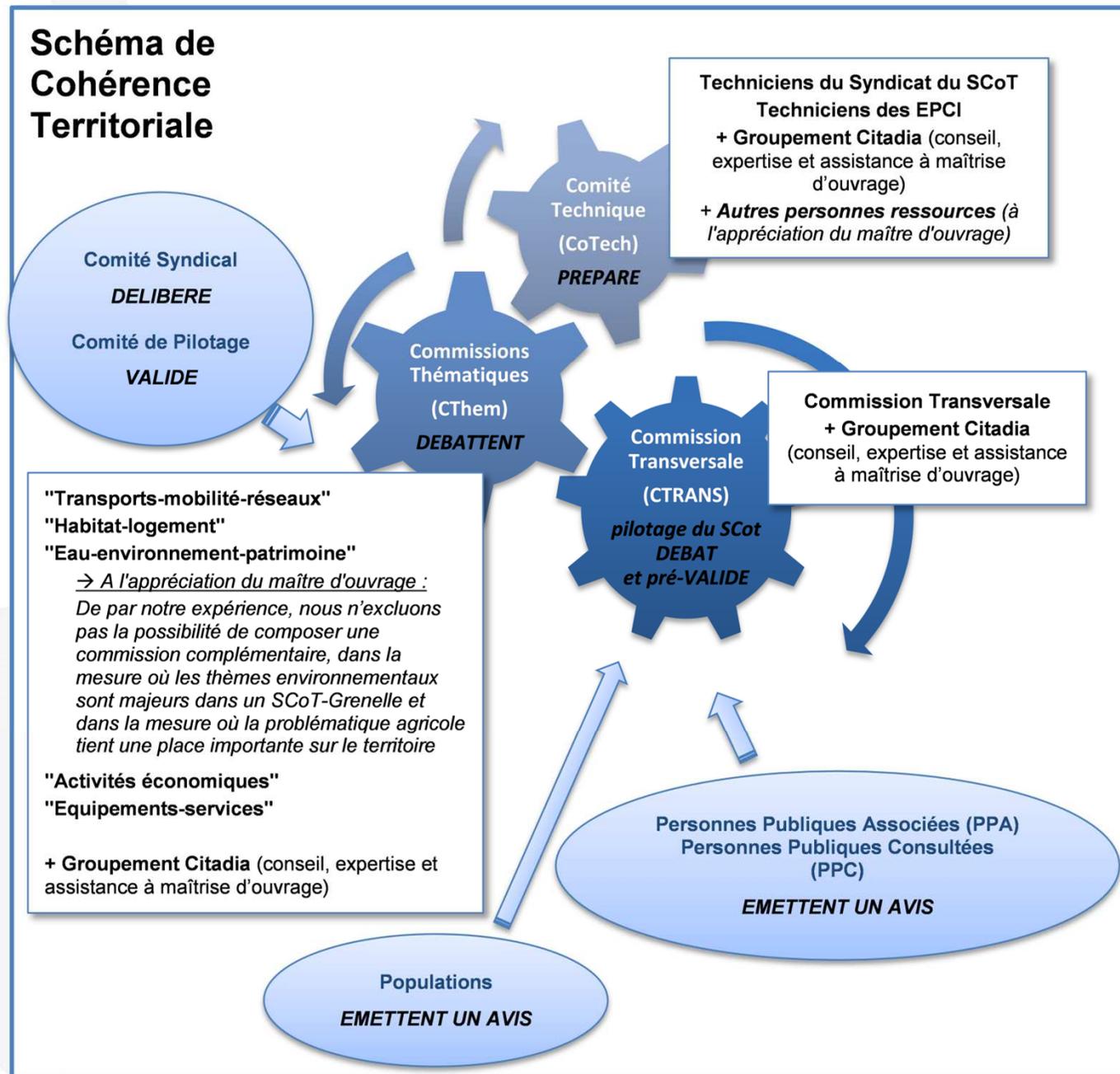
Le rôle de chacun dans la démarche de concertation

- **L'élu** : porte le projet, a la responsabilité des décisions
(concertation ne veut pas dire co-décision)
- **Le technicien** : conseille et anime son élaboration
- **Les personnes publiques associées** : émettent un avis, s'associent au projet et le valident
- **La société civile** : nourrit le projet d'attentes spécifiques
- **La population** : apporte sa maîtrise d'usage, exerce un devoir citoyen

Qui fait quoi ?

Le Comité technique	<i>Vice-Président, techniciens Pays, collectivités et partenaires</i>	Prépare, analyse les études, « aiguille » les travaux à mener
Les Commissions thématiques du SCoT	<i>Elus, Conseil de développement, techniciens, PPA, personnes ressources, associations...</i>	Alimentent les travaux de réflexions, lieux d'échanges et de débats
La Commission transversale	<i>Représentants des commissions du SCoT</i>	Capitalise les ateliers thématiques
Le Comité de pilotage / Le Bureau	<i>Bureau du SM, services Pays, présidents des commissions du conseil de développement, PPA</i>	Examine et valide des différentes étapes, des études et travaux de réflexion
Le Comité syndical		Débat et entérine les choix proposés par le comité de pilotage
Personnes Publiques Associées - Personnes ressources, organismes, associations consultées – Citoyens		Contribuent, réagissent

Qui fait quoi ?



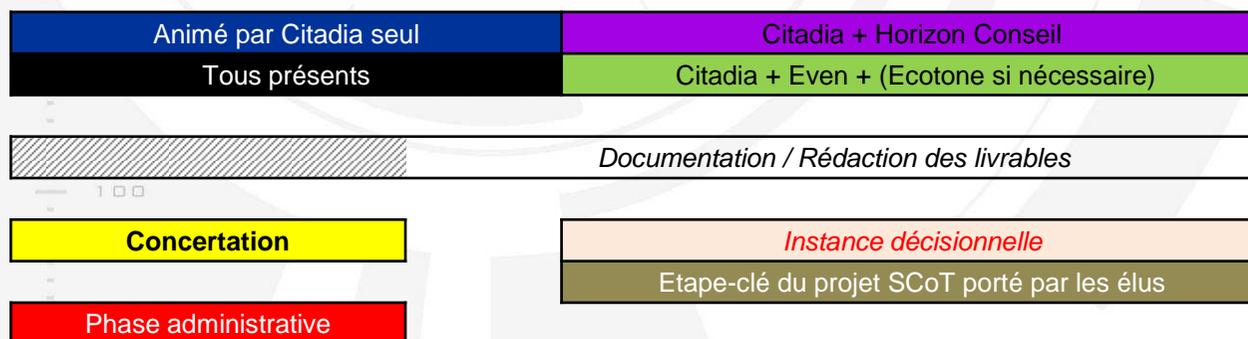
Calendrier prévisionnel

Etapes	Contenu	Période
PHASE INITIALE	Démarrage et « formation-information »	Septembre - octobre 2013
<i>Pause électorale</i>		
PHASE 1	Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement	Septembre 2013 à mi-février 2014
PHASE 2	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et Evaluation Environnementale	Juin 2014 à janvier 2015
PHASE 3	Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), finalisation de l'évaluation environnementale et arrêt du SCoT	Février 2015 à octobre 2015
PHASE 4	Réalisation du dossier de SCoT et approbation	2016

Calendrier prévisionnel

Phase 1 : études préalables

Attention, code couleur en bas du tableau	Planning prévisionnel (semainier)																								
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	
Prestations / documents remis / réunions programmées	sept-13														janv-14										
Phase 0 - Calage de la mission																									
Réunion de démarrage Comité de Pilotage	c																								
Séminaire formation/information			c																						
Collecte des documents et fonds utiles à la mission																									
Phase 1 – Réalisation d'un diagnostic prospectif																									
Rencontre avec les 2 EPCI + entretiens avec les personnes ressources					c	c																			
Préparation pré-diagnostic socio-économique, EIE et diagnostic agricole																									
Réunion d'échange en comité technique								c+e	c+h																
4 Commissions thématiques pour approfondir l'analyse											c	c	c+e												
Ecriture du diagnostic stratégique + enjeux																									
Réunion d'échange en comité technique																									
Commission transversale "prospective"																									
Présentation du diagnostic aux PPA et PPC																									
Réunion d'échange en comité technique																									
Présentation en Comité de Pilotage																									



Les prochaines étapes

Pré-diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

- **Comité technique le 21 octobre 2013**
- **Commissions thématiques les 5 et 12 novembre 2013**
 - 5.11 à 15h : environnement
 - 5.11 à 17h30 : habitat, formes urbaines
 - 12.11 à 15h : économie
 - 12.11 à 17h30 : déplacements, équipements
- **Comité technique le 26 novembre 2013**
- **Commission transversale prospective le 10 décembre**



Élaboration du SCoT du Born

>>> Séminaire de lancement

23 Septembre 2013

